

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

ARRETE DU MAIRE

TEMPORAIRE

N° 1012

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LIVRAISONS DE BÉTON & MATÉRIAUX
530, CHEMIN DE LA GARDUÈRE
DIFFAZUR PISCINES**

PROROGATION

NOUS, Franck BERTONCINI, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales
VU notre arrêté ministériel du 20 octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU notre arrêté n°895 du 03 Septembre 2026 relatif aux livraisons précitées en entête,
VU le permis de construire N°083 009 2500033 accordé par la Commune de Bandol le 05/11/2025,
VU la demande de prorogation du 18 Septembre 2026 de Mr Jeremy ELBISSER – Gérant de la SCJE et sous-traitant la société DIFFAZUR PISCINES – M. PLOYÉ Gérard Conducteur de Travaux
Tel : 06.30.17.47.04 sise : DIFFA 21 – ZI Toulon Est – 114, Avenue Louis Lagrange – BP.175 – 83088 TOULON CEDEX pour la rénovation d'une piscine existante
(courriels : jelbisser@sc-je.fr ; gploye@diffazur.fr),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons citées ci-dessus.

– A R R E T O N S –

ARTICLE 1° : **LES MESURES DE NOTRE ARRÊTÉ N°895 DU 03/09/2026** relatif au passage des camions de l'entreprise précitée et de ses sous-traitants dont le PTAC n'excède pas **19 tonnes** , **SONT PROROGÉES JUSQU'AU :**

VENDREDI 30 OCTOBRE 2026

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours – Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.



Fait à Bandol **24 SEP. 2026**

Franck BERTONCINI,
Maire de Bandol

Réf. : AP/NM.